



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission des affaires économiques et monétaires

2013/2131(INI)

18.12.2013

AVIS

de la commission des affaires économiques et monétaires

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

sur la Banque européenne d'investissement (BEI) – rapport annuel 2012
(2013/2131(INI))

Rapporteur pour avis: Thijs Berman

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des affaires économiques et monétaires invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. se félicite du rôle de la Banque européenne d'investissement (BEI) exposé dans le "Pacte pour la croissance et l'emploi", ainsi que de l'augmentation des prêts de la BEI consacrés à l'infrastructure, à l'utilisation efficace des ressources et à l'économie de la connaissance; espère, dans ce contexte, que la récente augmentation de capital d'un montant de 10 milliards d'euros pourra être pleinement exploitée afin de mettre à disposition de nouveaux prêts en faveur de la croissance et de l'emploi dans des secteurs durables, en particulier dans les petites et moyennes entreprises (PME); rappelle que, dans sa résolution du 7 février 2013 sur le rapport annuel de la Banque européenne d'investissement, il soulignait qu'"une augmentation supplémentaire de [...] capital serait très profitable...";
2. regrette toutefois que le niveau de signature demeure inférieur au potentiel; déplore également le manque de projets viables éligibles à un financement de la BEI dans un certain nombre de pays; demande à cet égard à la BEI, qui est un organisme de prêt anticyclique agissant comme un catalyseur sur l'économie réelle, de réévaluer sa politique sur l'utilisation de ses propres fonds en opération ainsi que de prendre davantage d'initiatives dans la recherche d'opportunités de projets et de stimuler le développement de ces dernières afin de favoriser les projets durables dans tous les États membres, de manière à accroître ses activités de financement, notamment dans les pays participant à un programme; demande à la BEI de mettre en place son propre programme de facilitation des échanges; invite la BEI à instaurer en premier lieu des mesures destinées à garantir l'octroi des avals nécessaires pour que les entreprises puissent mettre pleinement à profit leur potentiel d'exportation;
3. se réjouit que les fonds structurels non utilisés puissent désormais être employés comme fonds spécial de garantie pour les prêts de la BEI, notamment en Grèce; souligne en outre le succès des emprunts obligataires pilotes liés à des projets de la BEI; plaide en faveur d'une utilisation continue et croissante de ces obligations et d'un réexamen régulier de leur efficacité, afin de stimuler les investissements viables dans des instruments de dette conçus pour acheminer les capitaux privés vers des projets nécessaires en matière d'infrastructures de transports, d'énergie et des TIC, en particulier lorsque ces projets présentent un aspect transfrontalier; estime toutefois que la BEI devrait procéder à des évaluations plus approfondies des projets dans lesquels elle souhaite investir, en se penchant notamment sur leur degré de sécurité et sur leur profil de risque;
4. demande à la BEI de continuer à appliquer les meilleures pratiques prudentielles dans ses activités bancaires; invite à cet égard la BEI, pour ses opérations dans l'Union comme dans les pays tiers, à s'assurer que ses partenaires appliquent des pratiques bancaires qui sont conformes à la législation de l'Union sur les services financiers et qui préservent la stabilité des marchés financiers;
5. demande à la BEI de ne pas coopérer avec des intermédiaires financiers qui affichent des

résultats négatifs en matière de transparence, de fraude, de corruption ou d'incidences environnementales et sociales; encourage la BEI à former des partenariats avec des intermédiaires financiers transparents et responsables présentant des liens établis avec l'économie réelle dans chaque pays d'opération; invite la BEI, dans ce contexte, à garantir une plus grande transparence, notamment dans ses activités de prêts intermédiés, et à faire preuve d'une vigilance accrue afin de prévenir le recours aux paradis fiscaux, aux prix de transfert, à la fraude fiscale et à l'évasion ou à la planification fiscale abusives; demande qu'une liste rigoureuse et publiquement accessible de critères de sélection des intermédiaires financiers soit établie; invite la BEI à renforcer sa collaboration avec les établissements de crédit publics nationaux en vue de maximiser l'impact positif de ses programmes de financement sur les PME;

6. invite la BEI à renforcer la transparence et l'accessibilité à ses activités, ses évaluations et ses résultats grâce à une meilleure diffusion des informations, que ce soit en interne pour le personnel de la BEI, en prévoyant une participation aux réunions internes importantes, ou en externe, notamment via son site internet; demande en particulier à la BEI de faire état des résultats de la direction de la conformité dans son rapport annuel d'activités;
7. souligne la nécessité pour la BEI de réduire la bureaucratie afin d'optimiser et d'accélérer l'allocation des financements;
8. se félicite de l'importance accrue accordée à l'aide aux PME; constate toutefois que les effets réels de ces opérations de la BEI devraient être exposés de manière plus transparente et plus responsable, par exemple grâce à une meilleure utilisation des indicateurs de performance; invite également le Conseil, à cet égard, à accepter rapidement les initiatives conjointes de la Commission et de la BEI et à mettre en commun les ressources budgétaires consacrées aux PME, ainsi qu'à prendre des mesures plus fermes dans la mise en œuvre d'une coopération avec la BCE de manière à réduire les contraintes financières pesant sur les PME; rappelle que la fragmentation sur les marchés financiers se traduit par un manque de financement et par des coûts de financements plus élevés, notamment pour les PME, et qu'il s'agit du principal problème de plusieurs États membres; invite la BEI à réorienter ses actions vers la défragmentation afin d'encourager le financement des PME, de l'entrepreneuriat, de l'exportation et de l'innovation, qui sont des facteurs-clés de la relance économique; se félicite des investissements supplémentaires dans les compétences et les nouveaux emplois, en particulier du programme "Compétences et emplois – Investir pour la jeunesse", qui permettra, grâce au financement de la BEI, d'employer des jeunes dans les PME et d'investir dans des centres d'enseignement et de recherche, des programmes de formation professionnelle, des prêts aux étudiants et des programmes de mobilité;
9. prie la BEI d'accroître davantage la transparence des prêts qu'elle accorde au travers d'intermédiaires financiers, en présentant un rapport annuel sur les prêts octroyés aux PME qui inclut des données agrégées sur les montants versés aux PME, le nombre de PME visées, la valeur moyenne des prêts et les secteurs soutenus, y compris une évaluation de l'accessibilité et de l'efficacité des prêts pour les PME;
10. demande à la BEI de mettre en place, en coopération étroite avec les intermédiaires financiers concernés, des outils d'information et de promotion renforcés et appropriés

visant à faire connaître aux PME les opportunités de financements disponibles auprès de la BEI et d'accroître ainsi l'intérêt des PME pour ces prêts; insiste en outre sur la nécessité de garantir un accès complet et systématique aux informations sur les projets, ainsi qu'un engagement accru des bénéficiaires des projets et, localement, de la société civile, qui pourrait bénéficier des investissements financés par la BEI;

11. se félicite que la BEI, qui est l'un des plus grands prêteurs aux sociétés énergétiques dans le monde, ait adopté en juillet 2013 de nouvelles lignes directrices visant à renforcer le soutien à l'investissement dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les réseaux énergétiques; se réjouit que les projets requérant l'utilisation de charbon ne bénéficient plus d'aides au financement; tient néanmoins à souligner que la politique d'investissement de la BEI devrait en principe être beaucoup plus axée sur les projets durables; rappelle d'ailleurs la nécessité de présenter un plan global de suppression progressive des financements destinés aux énergies non renouvelables;
12. encourage la BEI à négocier et à conclure des protocoles d'accord avec les banques régionales de développement actives dans ses régions d'intervention afin de favoriser les synergies, de partager les risques et les coûts, et de garantir des prêts suffisants en faveur de l'économie réelle;
13. plaide en faveur d'une augmentation des ressources et du savoir-faire de la BEI afin de répondre aux besoins en matière d'adaptation au changement climatique;
14. demande à la BEI de rédiger un rapport systématique sur les progrès accomplis dans le cadre des précédentes recommandations du Parlement européen, faisant notamment état des effets de ses activités de prêt dans ses différentes régions d'intervention sur la croissance et la création d'emplois dans ces régions et dans l'Union, ainsi que de l'intégration économique entre l'Union, les pays candidats à l'adhésion et les pays voisins.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	17.12.2013
Résultat du vote final	+: 39 -: 1 0: 1
Membres présents au moment du vote final	Marino Baldini, Burkhard Balz, Elena Băsescu, Sharon Bowles, Udo Bullmann, Nikolaos Chountis, George Sabin Cutaş, Leonardo Domenici, Derk Jan Eppink, Diogo Feio, Elisa Ferreira, Ildikó Gáll-Pelcz, Jean-Paul Gauzès, Sven Giegold, Sylvie Goulard, Liem Hoang Ngoc, Gunnar Hökmark, Othmar Karas, Wolf Klinz, Jürgen Klute, Philippe Lamberts, Werner Langen, Astrid Lulling, Ivana Maletić, Arlene McCarthy, Marlene Mizzi, Ivari Padar, Antolín Sánchez Presedo, Olle Schmidt, Peter Simon, Peter Skinner, Theodor Dumitru Stolojan, Ivo Strejček, Kay Swinburne, Sampo Terho, Marianne Thyssen, Ramon Tremosa i Balcells, Corien Wortmann-Kool, Pablo Zalba Bidegain
Suppléants présents au moment du vote final	Fabrizio Bertot, Zdravka Bušić, Herbert Dorfmann, Bas Eickhout, Vicky Ford
Suppléant (art. 187, par. 2) présent au moment du vote final	Wim van de Camp